



CE CIRCULATION DU 16 FEVRIER 2017 UN DÉNI DE DÉMOCRATIE

Lors du CE Circulation du 16 Février 2017, méprisant les choix des cheminots exprimés lors des élections professionnelles, l'UNSA, la CFDT et la Direction se sont livrés à un véritable déni de démocratie! Alors qu'en juin 2016, ces organisations syndicales avaient négocié en catimini le moins disant social en signant sans réserve un accord d'entreprise qui dégrade tout particulièrement les conditions de travail des cheminots des EIC, elles souhaitent aujourd'hui rester entre amis pour négocier « la taille des chaînes» !

La DMC (La Direction du Métier de le Circulation) l'avait souhaité, la CFDT et l'UNSA l'ont exaucé.

Alors que l'accord de juin 2016 sur l'aménagement du temps de travail a été vendu par ses signataires (Direction, UNSA et CFDT) comme un RH 077+ préservant et améliorant la situation de cheminots, le bal des régressions se perpétue. Des dispositions inachevées et imprécises dans la réglementation offrent de nouvelles opportunités à la Direction.

Le forfait-jours signé dans son principe dans la CCN du ferroviaire laisse orphelin toutes les Organisations Syndicales quant à son contenu imposé par l'entreprise.

La même chose se passe sur le RH 0677 (directive d'application du RH0077), les règles applicables aux personnels de la SUGE et les médicaux sociaux.

Autant de flous artistiques qui donnent à la Direction, la liberté de se servir de cette réglementation à la faveur de ces ambitions néfastes pour les cheminots des EIC.

Sur nombre de dispositions, c'est un véritable chèque en blanc qu'ont signé ces Organisation syndicales.

D'ailleurs, la Direction présente, elle-même, ce nouvel accord d'entreprise comme « des nouvelles libertés RH » ouvrant de nouvelles opportunités de gains de productivité.

Bien sûr, il ne fait aucun doute que ce sont la sécurité, les usagers et les cheminots des EIC qui paieront le prix des vagues de suppressions d'emplois et des dégradations des conditions de travail qui ne manqueront pas d'accompagner la mise en œuvre des nouveaux régimes de travail, dans les postes afin de passer d'un régime à 3 séances de travail quotidien à un régime à 2 séances de travail quotidien.

Sans aucune véritable mesure !

Selon ce nouvel accord d'entreprise, les nouveaux régimes de travail ne doivent concerner que certains postes de travail pour lesquels les opérations de sécurité sont en nombre limité et dans le cadre d'une charge mentale compatible avec la sécurité. Une étude locale préalable par un groupe de travail paritaire doit vérifier que les postes concernés remplissent ces conditions.

Ces dernières semaines, plusieurs EIC ont convoqué ces fameux groupes de travail paritaires afin de réaliser de nouveaux gains de productivité.



La CGT est intervenue dans plusieurs régions, comme en Midi Pyrénées où elle dénonce ces groupes de travail qui ne sont en réalité que des coquilles vides ! La mesure des opérations de sécurité et de la charge mentale ne sauraient se cantonner au nombre de DFV et au nombre de trains/jour comme les Directions des EIC le souhaitent! C'est un total manque de reconnaissance du large panel et du haut degré de technicité des métiers de la circulation ferroviaire.

En effet, l'absence de critères ou d'éléments de mesures communes et de cadrage national conduisent à des études minimalistes, ridiculement réduites à 2 ou 3 critères sans aucune véritable considération de la charge de travail et de la charge mentale.

La CGT demande un moratoire sur la mise en œuvre !

La CGT reste opposée à ces nouveaux régimes de travail destructeurs d'emplois, néfastes pour la sécurité et les conditions de vie et de travail.

De plus, tant que ces groupes de travail paritaire n'auront pas de contenu et un véritable cadrage national, il est nécessaire de faire stopper dans les plus brefs délais, dans l'ensemble des EIC, ces pseudos études locales et d'arrêter la mise en place de ces nouveaux régimes de travail !

Ainsi en séance la CGT et Sud Rail, obtenant la majorité des voix, ont voté un moratoire quant à la mise en œuvre des nouveaux régimes de travail.

L'UNSA et la CFDT ont voté CONTRE ce moratoire rejoignant ainsi la position de la Direction.

Ce que cache le vote de l'UNSA et la CFDT !

A force de mots et suite aux interventions de la CGT en séance plénière, la Direction finira par révéler qu'elle continue de manœuvrer en coulisse avec l'UNSA et la CFDT afin de mettre à profit leurs petits arrangements entre amis et notamment dans le contenu des groupes de travail paritaires où pourtant siègent l'ensemble des organisations représentatives au CE Circulation.

Les organisations syndicales, habituées des « entre deux portes » restent donc les porteuses d'eau d'une Direction qui tire la ficelle.

Avec l'aide de l'UNSA et de la CFDT, la Direction tente d'écarter la CGT et Sud Rail organisations majoritaires au CE Circulation, méprisant ainsi le vote des cheminots afin de négocier une fois de plus le moins disant social.

Ce petit comité souhaite verrouiller les prérogatives des groupes de travail paritaires pour orchestrer dans le dos des cheminots des EIC, une casse sans commune mesure de l'emploi et les dégradations des conditions de travail.

**ENSEMBLE AVEC LA CGT
FAISONS RESPECTER NOS VOIX !**